

**Le 29 septembre dernier, la Fédération Laïque de centres de Planning Familial organisait au CAL un débat sur la généralisation de l'Education à la Vie Affective et Sexuelle à l'école (EVAS). Si ce type d'animations existe depuis les années '70, ceux qui y ont droit ne sont pas toujours ceux et celles qui en ont le plus besoin, que du contraire !**

Les propositions législatives rendant obligatoire l'EVAS à l'école ne datent pas d'hier, mais restent des vœux pas si pieux que cela.

Grossesses précoces en hausse, violences dans les jeunes couples, augmentation des IVG, défaut de contraception, idées fausses sur la transmission du SIDA : tous les indicateurs concernant la vie affective et sexuelle des jeunes sont au rouge !

Comment est-ce possible dans une fédération Wallonie-Bruxelles qui met en place des plans de promotion de la santé à l'école et subsidie les animations menées par les centres de planning familial en milieu scolaire ?

Au cours du débat, où politiques et société civile étaient représentés<sup>1</sup>, il y eut d'abord unanimité sur ces constats et sur la nécessité d'une généralisation des animations EVAS. Quoique ! Après les habituelles réserves sur le financement de la mesure, la ligne de rupture s'est pourtant révélée bien plus idéologique qu'économique. Car dépenser de l'argent en aval pour tenter de réparer, tant que faire se peut, les dégâts physiques et psychologiques des constats cités plus haut, coûte évidemment bien plus cher que de financer la généralisation de l'EVAS. D'autant que les études interuniversitaires<sup>2</sup> prouvent une inégalité d'information préjudiciable surtout aux élèves des filières techniques et professionnelles.

La généralisation de l'EVAS est, de l'avis de tous les experts, la seule manière pour qui garantir au bénéfice de tous les jeunes fréquentant les établissements scolaires, une information et des espaces de paroles où échanger vécu et questionnements sur ces domaines qui touchent tout être humain. On sait depuis un siècle au moins que la sexualité et le rapport au plaisir sont des éléments clés dans la construction de l'identité et dans l'épanouissement de l'individu. En refusant d'envisager la sexualité comme un comportement somme toute naturel et partagé par tous, les conceptions religieuses et traditionnelles du rapport au plaisir et de la relation à l'autre perpétuent non seulement une discrimination millénaire envers les filles mais enferment aussi les garçons dans des rôles assignés dont les effets néfastes sont patents.

Lors du débat, Eliane Deproost a opportunément rappelé que l'église catholique se mobilise pour faire valoir sa conception de la sexualité qui va à l'encontre des acquis démocratiques en

---

<sup>1</sup> Fadila Laanan, Ministre PS de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Egalité des chances et de la Santé (Communauté française) ; Emir Kir, Ministre PS en charge de l'Action sociale (COCOF) ; Marie-Dominique Simonet, Ministre CdH de l'Enseignement obligatoire, représentée par son chef de cabinet ; Richard Miller, Sénateur et député MR (Communauté française) ; Eliane Tillieux, Ministre PS de l'Action sociale et de l'Egalité des chances (Région wallonne), représentée par son porte-parole, Laurent Mont ; Paul Galand, ancien député Ecolo régional bruxellois et député au Parlement de la Communauté française (2004-2009) ; Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant (Communauté française) ; Eliane Deproost, Secrétaire générale du CAL ; Guy De Keyser, du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SEGEC) ; Nicolas Menschaert, Directeur de la FLCPF ; Marie-Christine Linard, représentante de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO).

<sup>2</sup> Etude PROMES ULB, ULg, FUNDAP, 2001-2003

matière de droit à l'autodétermination de femmes (planification des grossesses) et d'éducation à la sexualité. Et de citer le pape actuel qui, en décembre dernier, s'adressait en ces termes à l'ensemble du corps diplomatique lors de la cérémonie des vœux de Nouvel : « La participation *imposée à des cours d'éducation sexuelle ou civique véhiculant des conceptions de la personne et de la vie qui reflètent une anthropologie contraire à la foi et la juste raison est une atteinte à la liberté religieuse des familles* ».

On ne rappellera pas ici, en février 2011, l'action offensive de la ministre CDH de l'Enseignement obligatoire pour invalider le dossier pédagogique sur l'avortement édité par le CAL...

En revanche, une mobilisation transversale devrait se mettre en place – comme ce fut le cas pour l'avortement en Belgique - afin de définitivement offrir à tous les enfants une égalité de droits.

L'inscription obligatoire d'espaces d'échanges et d'informations sur la vie sexuelle et affective reste donc, aujourd'hui comme hier, un enjeu majeur du combat laïque.